



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

infirmiers libéraux

Question écrite n° 73348

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les difficultés que rencontrent les infirmières dans l'exercice de leurs activités professionnelles. Depuis le 12 février dernier, la profession ne dispose plus de convention nationale, la convention précédemment en vigueur ayant été dénoncée par la Fédération nationale des infirmières (FNI) au mois de décembre dernier. Il souhaiterait connaître les mesures que le Gouvernement entend prendre pour remédier à cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73348

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 février 2002, page 1038